

POINT 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Plan de mise en œuvre de la performance et Cadre de résultats du PROE 2020-2021

Objet du document

1. Présenter le projet de deuxième de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2020-2021 et le cadre de résultats décennal 2017-2026 pour examen par les Membres.

Contexte

2. Le plan stratégique (PS) du PROE pour la période 2017-2026 présentait une nouvelle approche de la planification stratégique et les comptes rendus sur les travaux du PROE visant à faire le lien avec les nouvelles modalités de gouvernance biennales. Les deux principaux éléments du processus de planification stratégique dans le cadre du PS sont :
 - Des plans de mise en œuvre des performances (PIP) bisannuels pour prioriser les travaux et orienter la communication d'informations dans des délais raisonnables au sein de la perspective décennale du PS ; et
 - un cadre des résultats (CR) décennal qui apporte une cohérence stratégique à la série de 5 PIP requis au cours de la période couverte par le PS.

PIP 2020 - 2021

3. Le PIP 2020-2021 sera le deuxième PIP du PROE. Tout comme pour le premier PIP (2018-2019), le projet de PIP joint au présent document (voir annexes 1 et 2) présente un cadre pour la réalisation des objectifs stratégiques bisannuels pour chaque objectif régional et organisationnel du PS, ainsi que des indicateurs associés pour le suivi et la communication des progrès accomplis. Les résultats régionaux et organisationnels du PIP sont délivrés par activité spécifiée dans le programme de travail et le budget bisannuels 2020-2021 (voir PT 12.5).
4. Le PIP 2020-2021 reflète les défis et les occasions émergeant des travaux réalisés par le Secrétariat dans le cadre du PIP 2018-2019 :
 - i. Les défis incluent :
 - Des retards dans les approbations finales par l'UE d'une série de projets du FED-11 dont la mise en œuvre n'a pu être entamée que récemment (voir point 8.2 de l'ordre du jour) ; et
 - Une combinaison de questions liées au recrutement et à la charge de travail qui ont retardé l'élaboration de trois stratégies majeures qui devaient être terminées en 2019 (gestion des connaissances, engagement pour les partenariats et mobilisation de ressources, et stratégie humaine). L'élaboration de ces stratégies est désormais en cours et figure dans le PIP 2020-2021 et le programme de travail et le budget bisannuels. (voir le point 12.5 de l'ordre du jour)

- ii. Les occasions comprennent une série de nouveaux partenariats de financement importants :
- Partenariat AFD sur les océans et le changement climatique. (voir le point 7.1 de l'ordre du jour) ;
 - Phase 3 du projet ACP MEA (Voir point 12.4.1 de l'ordre du jour) ;
 - Projet australien sur les déchets marins. (voir point 12.3.4 de l'ordre du jour)
 - 18 projets de financement climatique dans la réserve de l'entité régionale accréditée du PROE, pour un montant approximatif de 200 millions USD. (voir le point 8.4 de l'ordre du jour)

CR 2017-2026

5. Comme indiqué lors de la première réunion du Conseil exécutif du PROE, en 2018, le Secrétariat a recruté un conseiller en surveillance et en évaluation, chargé, dans un premier temps, de redéfinir les indicateurs du PIP 2018-2019 et ensuite de développer un CR décennal. Ces deux tâches sont désormais achevées et un projet de CR est joint afin d'être examiné par les Membres (voir Annexe 3).
6. Le CR présente des indicateurs visant à mesurer les progrès réalisés par rapport à l'ensemble des objectifs du PS pour chacun des cinq PIP individuels. Par nécessité, ceux-ci sont indicatifs, en particulier pour les PIP à venir, afin de conserver une continuité stratégique et une cohérence tout au long des dix ans que couvre le PS.
7. Les réunions du Conseil exécutif et du PROE ainsi que le programme de travail et le budget bisannuels, avec l'appui d'une surveillance et une évaluation permanente, fourniront une flexibilité importante dans les objectifs stratégiques fixés d'année en année pour s'adapter aux changements nationaux et régionaux dans les priorités et évaluer les progrès réalisés par rapport aux conclusions stratégiques tirées des PIP antérieurs.

Plans d'action des pays et territoires du PROE

8. Lorsque la SM a approuvé le PS, il était entendu que les plans d'action des pays et territoires seraient annexés au PIP du PROE. Plusieurs discussions menées lors de la conférence se sont toutefois révélées infructueuses concernant les attentes des Membres, s'agissant de ces plans.
9. À la suite de la récente visite réussie de l'équipe de direction au Vanuatu et aux îles Salomon, le Secrétariat intégrera l'organisation de visites régulières dans les différents pays dans les plans de voyage annuels de l'équipe de direction. Ces visites de haut niveau constituent une occasion de formaliser les plans d'action des pays et territoires qui ont été rédigés par les directeurs des programmes du PROE et les points de contact nationaux. En attendant les commentaires des Membres concernant ce point, l'équipe de direction examinera plus avant le concept et son processus de consultation avec les points de contact.

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :
 1. **approuver** le PIP 2020-2021 ;
 2. **approuver** le CR 2017-2026 ; et
 3. **examiner et émettre un avis** sur le processus proposé par le Secrétariat pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États et territoires.